Le **rapport** « Un parcours de soins et de santé sans rupture d'accompagnement » pour améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées a été **remis** aujourd'hui par **Pascal JACOB**, Président de **Handidactique - I = MC2**, à **Marisol TOURAINE**, ministre des affaires sociales et de la santé, et à **Marie-Arlette CARLOTTI**, ministre déléguée aux personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, à l'hôpital de Garches.

Fruit d'un travail de près d'un an, qui a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés (professionnels de santé, associations, administrations, collectivités territoriales…), ce rapport formule des propositions innovantes et concrètes, issues des bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain :

Voir la synthèse : http://www.sante.gouv.fr/rapport-de-pascal-jacob-sur-l-acces-aux-soins-et-a-la-sante-des-personnes-handicapees.html

« Notre mission est de valoriser toutes les compétences pour permettre aux personnes en situation de handicap un plein accès aux soins. Les personnes elles-mêmes, leur famille, le monde associatif, les professionnels : chacun doit prendre sa part de responsabilité, sous l'impulsion des pouvoirs publics, dans cet important combat pour l'accès de tous aux soins. Plus qu'une question de santé publique, c'est une question d'égalité », a déclaré Marisol Touraine.

« Ce rapport est extrêmement utile car il part de la parole des principaux concernés : les personnes handicapées, leur entourage et les professionnels qui les soignent et les accompagnent. Il dresse un constat et fait des propositions sur lesquels nous nous appuierons pour améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées : un droit consacré par la loi du 11 février 2005 et une dimension essentielle de l'accès à la vie de la Cité. » a déclaré Marie-Arlette Carlotti.

Des mesures pour améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées seront annoncées à l'occasion du prochain Comité interministériel du handicap.